

# CPE

## deux ans sans l'ouvrir

Le Contrat de nouvelle embauche (CNE) et le projet de Contrat de première embauche (CPE) permettent pendant deux ans de licencier sans avoir à le justifier.

Le CNE et le CPE ne sont pas des réponses à la précarité : ils étendent la précarité.

C'est la fin du droit du travail.  
C'est bosse et tais-toi !



**Les Alternatifs**  
40, rue de Malte – 75011 Paris  
[www.alternatifs.org](http://www.alternatifs.org)